



Finances publiques

Les députés togolais outillés pour une bonne compréhension des lois de finances



PAGE 3

DEVELOPPEMENT DURABLE



Pro-CEMA

L'Union européenne apporte son soutien à la société civile togolaise

Dans le but de soutenir la société civile togolaise dans ses actions en faveur du développement durable des communautés, l'Union européenne a initié le Programme de consolidation de l'Etat et du monde associatif (Pro-CEMA). Hier, les deux parties...

PAGE 11

MUSIQUE



25% des marchés publics pour les jeunes et femmes entrepreneurs

Lumière sur les mesures d'accompagnement de l'ANPGF

L'Agence nationale de Promotion et de garantie de financement des petites et moyennes entreprises (ANPGF) a mis en place des mesures afin d'accompagner les jeunes et femmes ...

PAGE 11

Cancer du col de l'utérus

L'autre cauchemar de la gente féminine

C'est octobre rose. Tout le monde met l'accent sur le cancer du sein qui fait des ravages auprès de la gente féminine. Mais l'on oublie que ce n'est pas le seul problème dont souffrent les femmes...

PAGE 10



Eglise catholique

Mgr Denis Komivi Amuzu-Dzakpah : la retraite ?

Il aura (officiellement) 75 ans ce 10 octobre 2019. 75 ans, âge canonique où les évêques sont priés de remettre au Pape la démission de leur charge épiscopale. Si le Saint-Père est libre ou non de l'accepter, les évêques démissionnaires vivent dans une sorte de sursis jusqu'à ce que l'acceptation du souverain ...

PAGE 3

CONSEIL DES MINISTRES

Les projets d'attributions et du fonctionnement du district autonome du grand Lomé adoptés

Réuni en Conseil des ministres hier mercredi 9 octobre 2019, le gouvernement togolais a adopté 5 projets de loi parmi lesquels celui relatif aux attributions et au fonctionnement du district autonome du grand Lomé. L'unique projet de décret adopté au Conseil d'hier fixe pour sa part, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'appui aux collectivités territoriales. Lire ici l'extrait du communiqué du Conseil des ministres relatif au fonctionnement du district du grand Lomé. « Le cinquième projet de loi adopté par le Conseil des ministres porte attributions et fonctionnement du district autonome du grand Lomé. La loi n° 2019-006 du 26 juin 2019 portant modification de la loi n° 2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, modifiée par la loi n° 2018-003 du 31 janvier 2018 a créé le District Autonome du Grand Lomé en son article 324-2...

PAGE 3

PORTRAIT

Agnès NDAFIDINA, l'orpheline qui a réussi

Les femmes sont désormais de plus en plus nombreuses dans les hauts lieux du pouvoir. Ces derniers s'ouvrent à elles au sein de des conseils d'administration ou des comités exécutifs, jadis bastions quasi imprenables réservés à la gent masculine...



PAGE 7



SOMMAIRE

Côte d'Ivoire/Gbagbo
La défense de Laurent Gbagbo demande une mise en liberté «immédiate et sans condition»



P 4

Finances publiques
L'analyse du budget-programme au cœur d'une formation des parlementaires



P 5

Santé mentale
Quand cela va mal dans la tête



P 10

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

“ Quand vous exercez une AGR, vous contribuez à votre manière, même si c'est à une petite échelle, à la consolidation de l'économie nationale”, AHANOU Abla Kobayé, bénéficiaire APSEF

Ce jeudi, Atakpamé dans la région des plateaux accueille votre rubrique “Echos des bénéficiaires des produits FNFI” pour partager avec vous les témoignages de AHANOU Abla Kobayé qui fructifie actuellement son second cycle du crédit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF). Avec ce crédit, notre bénéficiaire, 35 ans, commercialise aujourd'hui la pâte fermentée communément appelé Kom. Retour sur le parcours de cette trentenaire qui croit aussi que la réussite se trouve au bout de l'effort.

AHANOU Abla Kobayé est à l'image de ces milliers de femmes à travers le pays qui ont des potentialités de se prendre en charge à travers une activité génératrice de revenus mais qui manquent de moyens pour passer à la réalisation de leurs rêves. Mais ce frein n'a été que de courte durée chez dame Abla, car elle ne mettra pas longtemps afin de se rapprocher de Coopéc Illéma, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI dans la région des plateaux pour se renseigner davantage sur les opportunités qui existent en faveur des personnes dans le besoin comme elle.

Personnellement, je connaissais déjà l'existence du FNFI pour en avoir déjà entendu parler lors des émissions radios

ou dans les sensibilisations foraines ici à Atakpamé. Du coup, quand j'ai ressenti le besoin d'exercer une petite AGR, il m'a tout simplement fallu me rendre auprès de COOPEC ILLEMA pour expliquer à un agent de crédit que je voulais voir dans quelle possibilité je pouvais avoir accès à un crédit pour réaliser mon activité. Les discussions que nous avons donc eues nous ont permis de nous rendre compte que j'étais le plus éligible au crédit APSEF. C'est ainsi qu'après tout le processus, j'ai dans la foulée obtenu une première tranche de 30.000 FCFA puis une seconde tranche de 40.000 FCFA. Et comme vous pouvez le constater, ces différents crédits obtenus m'ont permis de débiter la commercialisation de pâte fermentée communément

appelle Kom.”

Un début d'activités que notre interlocutrice exerce avec passion et amour, car pour elle, c'est en exerçant une activité avec dévotion que l'on pourra tirer son épingle du jeu.

“ Comme vous le voyez, je mets tout mon cœur dans mon activité, car c'est elle qui me procure des revenus pour pouvoir vivre. Cette activité me procure un bien être, car je sais quoi faire de mes journées. Non seulement mes journées sont bien remplies, mais à la fin des journées j'ai des revenus qui me permettent de consolider mon économie jour après jour. Je suis heureuse car le FNFI m'a permis de me prendre en main. Vous savez, quand vous exercez une AGR, vous avez comme le sentiment que vous n'êtes pas



AHANOU Abla Kobayé

inutile, vous contribuez à votre manière, même si c'est à une petite échelle, à la consolidation de

l'économie nationale. Et c'est ce sentiment que je ressens actuellement.”

KD

Ceci est un programme du Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière et du secteur informel



fnfi
 Fonds National de
 la Finance Inclusive

tm
 TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
 Edité par DIRECT MEDIA RCCM
 N° TG..LOM 2015 B 1045
 BP : 30117 Lomé - Togo
 Tél : (+228) 22 25 02 23 /
 90 15 39 77 / 97 87 12 42
 Facebook: togomatin
 E-mail : atogomatin@gmail.com
 Site web: www.togomatin.tg
 Tw: @togomatin1
 Mson de la Presse: Casier N° 53
 Siège
 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
 Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
 Rachidou Zakari

Responsable web:
 Carlos Amevor

Comité de rédaction:
 Françoise Dasilva
 Alexandre Wémima
 Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
 Gloria Léma Yagla

Service commercial:
 DIRECT AGENCE
 Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
 Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
 Tirage : (2000 exemplaires)

CONSEIL DES MINISTRES

... Le District Autonome du Grand Lomé est une collectivité territoriale particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière créée en vue d'exécuter des actions propres à la capitale dont certains volets d'aménagement, d'entretien et de fonctionnalité vont au-delà des compétences des communes. Le District Autonome du

Grand Lomé est l'autorité locale représentant la ville de Lomé dans son ensemble. Les compétences du District Autonome du Grand Lomé couvrent entre autres : l'assainissement de la capitale et de l'ensemble du Grand Lomé, la protection de l'environnement, la planification de l'aménagement du territoire du district autonome, la promotion

et la réalisation des actions économiques, sociales et culturelles. L'Etat peut confier au District Autonome du Grand Lomé, la gestion des infrastructures d'importance nationale à caractère commercial sportif, sanitaire, culturel, etc. telles que les marchés et les hôtels etc. construits par l'Etat. Les organes de gestion du District Autonome du Grand Lomé sont : le conseil du District

Autonome composé pour moitié de conseillers élus par les communes du grand Lomé et pour moitié des personnalités nommées par le Président de la République conformément à la loi portant décentralisation et libertés locales, le gouverneur, le bureau du district. Le siège du District Autonome du Grand Lomé est fixé à Lomé au siège de l'ancienne mairie de Lomé. Toutefois,

le Conseil du District Autonome du Grand Lomé peut décider de se réunir à tout autre endroit du District Autonome du Grand Lomé après délibération et accord du Ministre de tutelle. Le District Autonome du Grand Lomé regroupe les préfectures d'Agoè-Nyivé et du Golfe et les treize (13) communes de ces deux préfectures ».

Finances publiques

Les députés togolais outillés pour une bonne compréhension des lois de finances

La bonne gouvernance économique et financière constitue, sans l'ombre d'aucun doute, un socle principal pour le développement d'une nation. Une nouvelle fois, le gouvernement togolais a caressé, dans le sens du poil, cette évidence en organisant un atelier de formation des députés sur les innovations de la loi organique relatives aux lois de finances et le budget programme. Durant quatre jours (09, 10, 14 et 15 octobre 2019) au siège de l'Assemblée nationale à Lomé, les élus du peuple seront outillés afin d'aborder sereinement l'étude du projet de loi de finances, gestion 2020.

Financé par le Projet d'appui à la gouvernance économique (Page), cet atelier « est de bonne augure » a reconnu le président de la commission Finances publiques, Mawussi Semondi qui a « salué la présidente de l'Assemblée nationale pour son leadership et sa présence effective à cet atelier instructif » ; une initiative qui vise à « donner aux députés les moyens nécessaires de maîtriser les contours des innovations de la loi organique relative aux finances publiques et à laquelle l'Union

européenne accorde de l'importance », a souligné M. Pidès, représentant de la Délégation de l'Union européenne.

Pour la présidente de l'Assemblée nationale, « cette rencontre d'échanges de bonnes pratiques constitue l'aboutissement d'un travail collectif entrepris par la représentation nationale et ses partenaires privilégiés notamment la Banque mondiale et l'Union européenne ». Cette réalité, reconnaît-elle, « se traduit par les réformes entreprises

par le gouvernement togolais sous le leadership cohérent et éclairé du chef de l'Etat Faure Essozimna Gnassingbé visant à promouvoir une croissance économique ».

De fait, « la loi de finances constitue un moyen privilégié par lequel l'exécutif mobilise les ressources pour assurer des prestations de services publics au profit des populations. Il s'agira de s'assurer que les priorités du Plan national de développement (PND) soient traduites fidèlement dans le projet de budget de l'Etat » a confié la première femme élue à la tête du parlement. Elle reste convaincue qu'à l'issue de l'atelier, « les députés auront les meilleures capacités pour, entre autres, veiller à la soutenabilité et à la transparence dans la

répartition des enveloppes budgétaires ».

Pour Amina Bambara, formatrice pour le compte du ministère de l'Economie et des Finances : « Le budget programme tranche désormais avec le budget de moyen qui a fait ses preuves mais a aussi présenté ses limites en ce sens qu'il est trop détaillé et ne vise pas forcément l'atteinte d'un résultat de développement ». C'est la raison pour laquelle, a-t-elle confié, « un peu partout dans le monde et au Togo, nous sommes en train d'aller à la budgétisation axée sur les résultats, celle qui veut que dorénavant, la requête soit essentiellement axée sur les résultats ». En quoi cela profite-il à la population ? « Le contexte dans lequel est arrivé le budget programme est évocateur. Il s'agit de répondre aux attentes formulées depuis la base.



Yawa Djigbodi Tségan

Les préoccupations de la population se retrouvent davantage dans ce budget qui est un outil de développement national », a répondu Mme Bambara. Tout en exhortant l'assistance à « une participation active aux travaux afin d'atteindre la pleine réalisation des objectifs assignés à l'atelier », Mme Yawa Djigbodi Tségan a solennellement « déclaré ouverts les travaux ».

Augustin Akey (Stagiaire)

Eglise catholique

Mgr Denis Komivi Amuzu-Dzakpah : la retraite ?

Il aura (officiellement) 75 ans ce 10 octobre 2019. 75 ans, âge canonique où les évêques sont priés de remettre au Pape la démission de leur charge épiscopale. Si le Saint-Père est libre ou non de l'accepter, les évêques démissionnaires vivent dans une sorte de sursis jusqu'à ce que l'acceptation du souverain Pontife soit officialisée et leur successeur désigné dans la foulée.

10 octobre 2018. La chapelle Christ Rédempteur de Brother home était pleine à craquer. Prêtres, religieux et religieuses, familles, fidèles chrétiens sont venus en nombre célébrer avec Mgr Denis Komivi Amuzu-Dzakpah, un anniversaire... particulier. Car le prélat le reconnaît lui-même, il est né en 1943, mais les problèmes d'état

civil à l'époque font que sur ses actes officiels, il est né en 1944. Donc 75 ans le 10 octobre 2019.

Brillante carrière

Son élection en juin 2007 comme 4e Archevêque de Lomé aura surpris peu de monde. « Très peu de prêtres du Togo peuvent se vanter d'avoir



Mgr Denis Komivi Amuzu-Dzakpah

le parcours du Père Denis », témoignait à l'époque un fidèle, directeur d'une école catholique à Lomé. De fait, Mgr Denis Amuzu-Dzakpah, c'est un parcours académique excellent :

licence de philosophie avec mention "Magna cum Laude" à l'Université pontificale urbanienne à Rome ; docteur en philosophie de l'Université d'Ottawa Etc. Ordonné

prêtre en 1972 par le cardinal Julius Döpfner, Archevêque de Munich et de Freising (celui-là qui dix ans plus tôt en 1962 conférait l'ordination épiscopale à Mgr Robert Casimir Dosseh-Anyron), il a exercé l'essentiel de son ministère sacerdotal dans l'éducation. Professeur et Censeur au collège St Joseph de Lomé puis plus tard, Professeur et Directeur Spirituel au Grand Séminaire Jean-Paul II de Lomé. Nommé en 1998

Suite à la page 6

Etats-Unis / Projet de destitution de Donald Trump

La Maison Blanche refuse de se plier à la procédure

Ce mardi 8 octobre 2019, la procédure enclenchée en vue de la destitution du président américain Donald Trump a pris une autre tournure. L'administration Trump refuse de coopérer à l'enquête en cours. L'avocat de la Maison Blanche a envoyé une lettre de huit pages à la présidente de la Chambre des représentants, dans laquelle la Maison Blanche dénonce une procédure illégale et refuse de s'y plier.

La lettre envoyée par l'avocat de la Maison Blanche à Nancy Pelosi constitue le dernier point d'orgue de toute une série de blocages. De fait, cela fait des semaines que l'administration Trump refuse de collaborer avec les démocrates dans le cadre de l'enquête sur le coup de fil entre le président américain et son homologue ukrainien.

Selon Jean-Eric Branaa, la stratégie de la Maison Blanche est de démontrer que les démocrates se livrent à une chasse aux sorcières. « Pour cela, l'administration Trump essaye de bloquer le processus en expliquant qu'il n'est pas légal. Parce que le lancement de l'enquête pour

l'impeachment doit passer par un vote formel de la Chambre. En réalité, ce n'est écrit nulle part, mais c'est la tradition », détaille le maître de conférences à l'université Panthéon-Assas. « Ce qui veut dire : la Chambre se réunit en séance plénière et il faut qu'une majorité des représentants votent l'ouverture de cette enquête. Or, cette enquête n'a été ouverte que par une déclaration de la présidente de la Chambre des représentants. L'administration Trump estime que ceci n'est pas légal et que donc la Maison Blanche n'a pas à répondre aux demandes du Congrès ».

Pour les démocrates, ces blocages à répétition sont

autant de preuves d'une entrave aux fonctions constitutionnelles du Congrès. Mais leur marge de manœuvre est mince. « Je pense que les démocrates se tourneront peut-être vers les tribunaux en espérant obtenir une décision qui contraindra finalement la Maison Blanche à obtempérer aux demandes du Congrès », explique Christophe Cloutier-Roy, chercheur en résidence à l'Observatoire sur les États-Unis de la chaire Raoul Dandurand. « Sauf que cette procédure judiciaire sera évidemment assez longue. Il pourrait y avoir un premier verdict, par la suite un appel et le tout pourrait même monter jusqu'à la Cour suprême ». Une perspective qui n'enchantent guère les



Donald Trump

démocrates qui voudraient, au contraire, aller vite. Mais ce bras de fer autour de l'enquête en vue d'une procédure d'impeachment de Donald Trump en dit surtout long sur l'état des institutions américaines. Avec cette affaire et depuis la venue au pouvoir de Donald Trump, les institutions américaines ne s'en trouvent pas plus solides. Selon un récent

sondage du Washington Post, 1/5 des électeurs républicains seraient désormais en faveur de l'impeachment. Selon les observateurs et chercheurs américains, le président Trump serait très impopulaire chez les électeurs indépendants qui sont eux-mêmes majoritairement en faveur de sa destitution.

T.M.

Mali / Sécurité

Les Etats-Unis accusent le Mali de ne pas appliquer les accords de paix de 2015

Au cours d'une réunion du Conseil de sécurité mardi 8 octobre 2019 dernier, les Etats-Unis ont montré leur préoccupation face à la situation au Mali. Dans une déclaration sans ambages, l'ambassadrice américaine à l'ONU Kelly Craft a exprimé son inquiétude par rapport au fait que le Mali qui profite de l'opération de maintien de paix, ne s'acquitte pas de ses obligations.



Des militaires de la Minusma au Mali

« Malgré les efforts louables de la Minusma, la tendance générale (...) est extrêmement préoccupante », a souligné l'ambassadrice américaine à l'ONU, Kelly Craft, lors d'une réunion du Conseil de sécurité. « Le gouvernement du Mali et les groupes armés signataires (de l'accord de paix) ont fait peu de progrès pour l'appliquer ». « Ceci n'est pas acceptable » et «

nous ne pouvons continuer à soutenir une mission de paix qui profite aux parties signataires alors qu'elles refusent d'appliquer pleinement leurs engagements », a averti la diplomate américaine. Répétant une menace ancienne de Washington, Kelly Craft a évoqué implicitement l'idée de mettre un terme à la Minusma, une grosse opération militaire au coût

annuel dépassant le milliard de dollars et qui subit régulièrement des attaques meurtrières. « Nous ne pouvons pas laisser passer une autre année sans nous rapprocher de l'application de l'accord de paix », a-t-elle déclaré. « Si toutes les parties restent réticentes à sortir du statu quo, alors nous devons être prêts à développer une approche différente » pour le Mali, a-t-elle ajouté, sans autre précision.

La France et le représentant de l'ONU au Mali, Mahamat Saleh Annadif, ont au contraire fait valoir les progrès politiques accomplis. « Des avancées significatives ont été enregistrées dans la mise en œuvre de l'accord, notamment en ce qui concerne les réformes politiques et institutionnelles, les questions de défense et de sécurité ainsi que les questions de développement socio-économique », a souligné Mahamat Saleh Annadif.

T.M.

Côte d'Ivoire/Gbagbo

La défense de Laurent Gbagbo demande une mise en liberté «immédiate et sans condition»

L'avocat principal de Laurent Gbagbo, Me Emmanuel Altit, a déposé lundi devant la Cour pénale internationale (CPI) une demande de remise en liberté «sans condition» de l'ancien président ivoirien, dans l'attente de la fin de la procédure d'appel le concernant.

Nouveau rebondissement dans l'affaire Laurent Gbagbo. Dans une demande introduite lundi 7 octobre, la défense de l'ex-chef de l'État ivoirien conteste la décision prise par la chambre d'appel de la Cour pénale internationale (CPI), le 1er février, d'imposer des conditions à la remise en liberté de l'ancien président ivoirien. Parmi ces conditions : l'obligation de résider dans un État membre de la CPI. Pour Me Emmanuel Altit, ce régime de semi-liberté imposé à Laurent Gbagbo, acquitté le 25 janvier des charges de crimes contre l'humanité qui pesaient contre lui, n'est « fondé ni juridiquement ni factuellement ». Ainsi, il demande à la juridiction d'ordonner sa remise en liberté immédiate et sans condition afin de permettre à l'ancien président « d'aller où il le

souhaite, par exemple dans son propre pays, ou dans un État qui ne poserait aucune condition à son séjour ». La chambre d'appel dispose désormais d'un délai illimité pour répondre à la défense. Cette demande intervient quelques semaines après que la procureure de la CPI Fatou Bensouda a annoncé sa décision de faire appel de l'acquittement de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. Cet épisode prendra plusieurs mois et pourrait hypothéquer les chances de Laurent Gbagbo d'être candidat à l'élection présidentielle d'octobre 2020. Si l'ancien dirigeant ivoirien n'a pas encore fait part de ses intentions, la demande de son avocat suppose qu'il n'exclut pas d'être candidat et, qu'à minima, a l'intention de jouer un rôle important lors du scrutin.

Avec Jeune Afrique

Agriculture

Le gouvernement assure une sécurité alimentaire et nutritionnelle aux populations

La sécurité alimentaire et nutritionnelle des Togolais préoccupe le gouvernement. Dans le cadre de son mandat social, Faure Gnassingbé et son gouvernement ont pris plusieurs initiatives pour atteindre ce résultat. Des initiatives qui portent leurs fruits.



Des aliments vus à la loupe

En tête des priorités du chef de l'Etat et de son gouvernement depuis 2015, sont inscrits des secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire. De la pertinence des choix effectués aux exemples d'actions menées durant ces trois dernières années, l'exécution de plusieurs projets dans le

secteur agricole a permis d'accroître sensiblement les productions nationales et de lutter contre la malnutrition. En effet, par rapport à leur niveau de 2014, les dépenses de nutrition ont connu une augmentation d'un (01) milliard en 2015 passant de 6,5 à 7,5 milliards FCFA, niveau qu'elles conserveront en 2016

avant de fléchir à 5,1 milliards FCFA en 2017 indique la présidence de la République togolaise. Ces efforts d'allocation budgétaire ont permis la réalisation de plusieurs programmes/projets induisant une amélioration significative, sur la période 2015-2018, du taux de couverture des besoins en produits vivriers, du

taux de couverture en produits d'élevage et en produits halieutiques ainsi que de la prévalence de la malnutrition. Ainsi, la malnutrition aigüe a baissé de 6,5% en 2014 à 5,7% en 2017, soit une baisse de 0,8 point. Alors que le retard de croissance qui est signe de malnutrition chronique, caractérisé par une taille trop petite pour l'âge est passé de 27,5% en 2014 à 23,8% en 2017, soit une amélioration de 3,7%. L'insuffisance pondérale a connu une faible amélioration passant de 16,0% en 2014 à 15,2% en 2017, soit une baisse de 0,8 point.

Une politique agricole exemplaire

Derrière ces avancées significatives, on peut noter plusieurs réalisations. Il s'agit entre autres de l'élaboration de la politique agricole du Togo pour la période 2016-2030, de la consolidation et l'implantation de 20 Entreprises de services et organisations de producteurs (Esop), de l'appui des acteurs pour le développement de sept opérations pilotes de warrantage et des sous-projets productifs du Pasa et de l'appui des producteurs pour la plantation ou la régénération de 20 809 ha de caféiers et de 11 115 ha de cacaoyers.

En ce qui concerne, la promotion des filières animales, on dénombre

entre autres la vaccination et le déparasitage de 4 168 650 petits ruminants et 126 087 007 volailles, la distribution de géniteurs de volailles, la construction des Poulailers traditionnels améliorés (PTA) et des Bergeries traditionnelles améliorées (BTA) ainsi que la distribution des kits de PTA et des kits de BTA. Dans la production halieutique, on peut noter la production et la distribution de 2 100 géniteurs de tilapias et 165 géniteurs de clarias à 3 écloséries privées en activité, la construction de 52 fours améliorés (sur les 64 prévus) au profit des transformatrices de poissons du lac de Nangbéto.

Enfin, pour améliorer la nutrition des enfants scolarisés, le gouvernement a poursuivi, avec l'appui des partenaires, le programme de distribution de repas scolaires (cantines scolaires). Ce programme a permis de distribuer 31 176 444 repas sur la période 2016 à 2018, des réalisations qui ont eu un impact positif sur les principaux indicateurs en matière d'alimentation et de nutrition. Signe que le président de la République est resté longtemps préoccupé par le droit à l'alimentation et la gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La rédaction

Source : Présidence de la République

ACHETEZ & LISEZ désormais



SUR

MON KIOSK.com

OU

sur le portail

Lome.com

www.monkiosk.com

www.alome.com

Eglise catholique

Mgr Denis Komivi Amuzu-Dzakpah : la retraite ?

Suite de la page 3

...Administrateur de la Cathédrale de Lomé en remplacement du Père Benoit ALOWONOU (actuel évêque de Kpalimé et Président de la Conférence des évêques du Togo) qui devait se rendre en France pour poursuivre ses études, le Père Denis Amuzu-Dzakpah découvre pour la première et unique fois de sa vie, la charge de Curé de paroisse. Car après les tensions au sein de l'Archidiocèse de Lomé au début des années 1990 qui ont abouti à la fermeture du grand séminaire et plus tard à la Démission de l'Archevêque d'alors, Mgr Robert Casimir DOSSEH-ANYRON, le Père Denis a occupé de 1992 à 1998, les fonctions de Secrétaire Général de la Conférence des Evêques de la Région Afrique de l'Ouest (CERAO) dont le siège est à Abidjan en République de Côte d'Ivoire.

A la cathédrale, les fidèles découvrent « un curé rigoureux, ponctuel et très pieux ». Mais la fatigue liée au cumul de fonctions (Curé, Vicaire général et Secrétaire général de la Conférence des évêques du Togo) faisait sentir de temps en temps quelques tensions entre l'Administrateur et ses paroissiens.

Archevêque dans la suite de ses prédécesseurs

Nommé Archevêque en juin 2007 à la suite de la démission pour raison d'âge de Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, Denis Amuzu-Dzakpah s'est, selon les spécialistes, inscrit dans une forme de continuité avec ses prédécesseurs. Aucun changement notable dans la gestion de l'église catholique n'est intervenu ces douze dernières années. Preuve de ce « conservatisme », certains Curés ou responsables de services diocésains n'ont jamais changé de postes depuis l'arrivée de l'actuel Archevêque. Ce qui n'a pas été sans créer des remous au sein du collège des prêtres. « Mgr Denis est un pasteur qui est resté pédagogue pendant son ministère », confie un prêtre qui aurait bien souhaité voir son évêque un peu plus sur le terrain,



Mgr Benoit ALOWONOU

effectuant des visites pastorales de plusieurs jours dans les paroisses notamment reculées pour partager le quotidien des équipes pastorales. « Ce n'est pas un reproche », rappelle le jeune Curé pour qui chaque évêque ou « chaque ouvrier de la vigne du Seigneur a un charisme propre à lui ».

Comme ses prédécesseurs, Mgr Denis Amuzu-Dzakpah s'est largement investi dans les questions sociétales et surtout politiques. Vice-Président de la Conférence des évêques, Chargé des Migrants, du Tourisme, de la Mer et des Moyens de Communications Sociales. Lors de la crise politique que le Togo a traversé de 2017 à 2018, il a régulièrement pris la parole sur les médias pour délivrer des messages des évêques. Adresses, dont les contenus n'ont jamais été tendres avec le pouvoir. Certains observateurs pointent souvent le fait qu'il puisse avoir été marqué par les traitements qu'une milice de l'ancien parti unique lui aurait fait subir après une homélie prononcée lors d'une messe radiodiffusée au milieu des années 1970...

La retraite ?

Au moment de passer le témoin à son successeur, Mgr Denis Amuzu-Dzakpah serait extrêmement « serein », selon son entourage. Car l'homme est n'est pas connu pour être un carriériste, amateur des honneurs et privilèges. « Comme chacun d'entre nous, Mgr Denis a ses défauts, mais c'est un homme de qualité, aimable, dévoué à la cause de l'église et qui ne pense pas du tout à son avenir », témoigne un de ses vieux amis qui reçoit

tous les ans à la même heure l'appel du prélat qui ne rate jamais l'occasion de lui souhaiter un joyeux anniversaire. « S'il devait être résumé en un mot ce serait la fidélité », poursuit ce septuagénaire. Fidélité à sa vocation, à ses amitiés et peut-être parfois à ses déceptions... Qua-a-t-il prévu de faire ? Mystère. Où prévoit-il résider ? Mystère également. Peut-être dans l'un des appartements de la « Basiliade Saint Philippe », une maison de repos en construction à Batoumé, village situé à 70 km au nord-ouest de Lomé. Problème : le chantier est loin d'être terminé.

La succession

Si en 2007, les pronostics sur la succession de Mgr Kpodzro plaçaient l'abbé Denis Amuzu-Dzakpah en pole position, il est aujourd'hui très difficile de donner plus de 30% de chances à un potentiel candidat. Nous vous proposons néanmoins un rapide tour d'horizons de noms qui reviennent souvent dans le microcosme catholique togolais pour être le futur locataire de l'Archevêché de Lomé sis à l'ancienne école professionnelle de Lomé (Brother Home). Le Pape pourrait choisir comme cela se fait, de déplacer un évêque vers Lomé ou d'élire un prêtre qui recevrait dans la foulée l'ordination épiscopale. Et il revient à François et à François seul, la charge de désigner par l'action du Saint-Esprit et par le travail sur le terrain du nonce apostolique (ambassadeur du Saint-Siège au Togo), le futur Archevêque de Lomé.

Mgr Benoit Alowonou,

70 ans, actuel évêque de Kpalimé, Président de la conférence des évêques du Togo.

Il serait un évêque de transition si le Pape François le désigne comme Archevêque de Lomé. Car à 70 ans, il ne lui resterait que 5 ans pour gouverner le diocèse de Lomé. Donc très peu de chances pour celui qui a pourtant le meilleur profil pour le job. Il a en effet été pendant quelques années le Vicaire Général (numéro 2) de l'Archidiocèse de Lomé et donc connaît parfaitement la maison. Son action à la tête du diocèse de Kpalimé qu'il dirige depuis 2001 est saluée de tous, même si ces dernières années une fronde de prêtres dits du « Grand Kloto » est venue

Il a été connaît très bien l'Archidiocèse de Lomé pour y avoir été ordonné prêtre avant la partition qui a donné naissance au diocèse d'Aného le 1er juillet 1994. Ses atouts, il est relativement jeune et est réputé très proches de ses fidèles. Si ce n'est pas l'évêque le plus connu au Togo, il administre depuis une dizaine d'années Aného avec des résultats jugés intéressants par les spécialistes.

Père Laurent Kpogo, Vicaire général de l'Archidiocèse de Lomé

Ordonné prêtre il y a 32 ans au même moment que Mgr Nicodème Barrigah, le Curé de la paroisse Sainte Rita de Wuiti a également fait l'essentiel de sa carrière



Mgr Nicodème Barrigah

perturber la sérénité du diocèse de Kpalimé.

Mgr Nicodème Barrigah, 56 ans, évêque du diocèse d'Atakpamé

Grande figure de l'église catholique, le prélat a l'avantage de la jeunesse et surtout est originaire de l'archidiocèse de Lomé. Ordonné prêtre à 24 ans, (le plus jeune prêtre togolais à l'époque), il est réputé très diplomate et a présidé la Commission Vérité Justice Réconciliation. Son profil semble satisfaire les partisans d'une détente sincère et durable entre l'Eglise et l'Etat après les soubresauts de ces dernières années. Problème, il a réussi à calmer l'un des diocèses les plus difficiles du Togo et les chrétiens catholiques d'Atakpamé ne veulent pas le voir partir de si tôt...

Mgr Isaac Jogues Gaglo, 61 ans, évêque du diocèse d'Aného

pastorale dans l'éducation notamment au Grand Séminaire Saint Jean Paul II de Lomé. Certains ont vu en sa nomination comme Curé de paroisse il y a deux ans, une manière de le roder au travail en paroisse... Dans l'optique peut-être d'une future élection comme Archevêque de Lomé.

Père René Tétégan, Secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques du Togo

Il est jeune, réputé brillant et très apprécié de ses confrères. Il a été, à son retour d'études il y a deux ans, nommé Secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques du Togo, un des postes les plus importants de l'église catholique au Togo. Docteur en liturgie, il est également le responsable des cérémonies liturgiques de l'Archevêque de Lomé (Cérémoniaire). Il pourrait être la surprise du casting...

Françoise Dasilva

Agnès NDAFIDINA, l'orpheline qui a réussi

Les femmes sont désormais de plus en plus nombreuses dans les hauts lieux du pouvoir. Ces derniers s'ouvrent à elles au sein de des conseils d'administration ou des comités exécutifs, jadis bastions quasi imprenables réservés à la gent masculine. C'est notamment le cas de Agnès NDAFIDINA, Secrétaire Générale de la Préfecture de Sotouboua, localité située à environ 284km au Nord de Lomé.



Agnès NDAFIDINA

Les femmes togolaises, dans leur complexité et leur diversité, sont des actrices majeures du développement et de la croissance économique du pays au quotidien. Elles contribuent à la construction du Togo à différents niveaux de responsabilité. Même si elles sont confrontées à

différentes formes d'inégalités dans le milieu professionnel, en famille ou dans la sphère politique, elles sont de plus en plus nombreuses à s'affranchir des barrières psychologiques ou sociales pour conquérir de nouveaux espaces d'expression de leurs talents. C'est le cas dans les instances

dirigeantes des entreprises et services administratifs qui se féminisent de plus en plus.

Ainsi, pour Mme Agnès NDAFIDINA et d'autres femmes déterminées, le plafond de verre se fissure et l'ascenseur professionnel semble fonctionner à plein régime. Nantie d'une licence en Anglais, Mme NDAFIDINA opte pour l'enseignement en 1999. Elle fera dix ans comme professeur d'Anglais à Défalé (Préfecture de Doufelgou) et à Tsévié (Préfecture de Zio), avant d'être promue Directrice du Collège d'Enseignement Général de Game-Séva (localité située au Nord du canton de Tsévié) en 2009, où elle fera six années. Six années de dur labeur, d'abnégation et de détermination au cours desquelles Agnès n'a pas dormi sur ses lauriers, elle en a profité pour soutenir son mémoire et obtenir sa maîtrise

En 2017, Agnès NDAFIDINA est nommée Secrétaire de la Préfecture de Sotouboua. Une ascension qui n'est pas le fruit du hasard. Privée de ses parents, Agnès a dû à un moment de sa vie faire d'énormes sacrifices. Elle a compris que sa seule issue était les études. « Les difficultés de la vie, m'ont ouvert les yeux et m'ont fait comprendre que pour me libérer, il fallait que je réussisse à tout prix. », relate-t-elle.

Devenir orphelin peut obérer le reste de la vie d'un enfant, qui plus est, une fille. Malgré les vicissitudes de sa vie

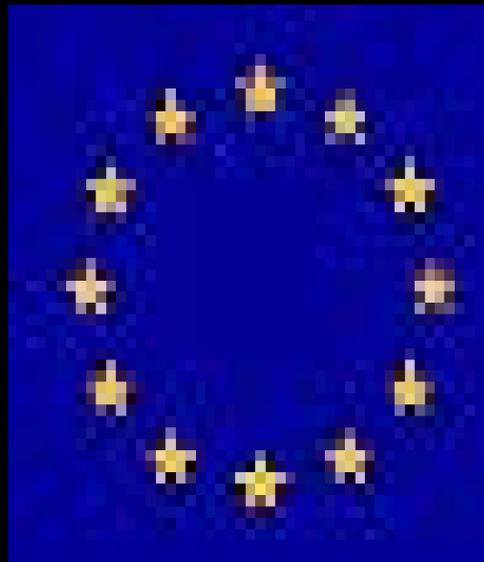
d'orpheline, Agnès a su émerger. Pour ce faire, elle a dû travailler comme femme de ménage pour pouvoir continuer ses études. Elle aidait des femmes dans la préparation de la boisson locale, qui en contrepartie, payaient sa scolarité. « L'ambition et la rigueur m'ont fait obtenir brillamment mon brevet de premier cycle. Avec mes économies, je me suis installée et j'ai continué simultanément mes études avec une activité génératrice de revenus », raconte-t-elle.

La plus funeste destinée scolaire des orphelins joue un rôle déterminant sur plusieurs dimensions clés de leur vie d'adulte. Ayant de moindres chances d'obtenir un diplôme, ils ont aussi de moindres chances d'exercer une profession de cadre ou intermédiaire. Ce n'est heureusement pas le cas d'Agnès NDAFIDINA, aujourd'hui âgée de 55 ans et mère de famille, c'est elle qui tient la barre de la préfecture de Sotouboua en l'absence du préfet. Discrète et calme de nature, Agnès NDAFIDINA est une de ses femmes qui a vu d'œil inspire de la douceur, une qualité humaine qui la caractérise d'ailleurs.

Avec sa nouvelle fonction, Agnès n'a pas oublié sa profession d'éducatrice. « J'ai fait créer des clubs de jeunes filles dans les établissements de Sotouboua. Avec les " Clubs de Femmes de Demain ", mon objectif est de partager mon expérience. Chaque mercredi, je choisis une école et je vais discuter avec les filles de l'établissement. », déclare-t-elle.

Edem Pédanou

La clause de non-responsabilité : Ce projet a été réalisé avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du Pro-CEMA (ICE) et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.



AVIS DE DECES



BANAMALE Bakaména Félicité

Couturière à Adidogomé, survenue le samedi 21 septembre 2019 au CHU Sylvanus Olympio à l'âge de 58 ans.

La famille vous présente ses sincères remerciements et vous prie de bien vouloir assister ou de vous unir d'intention aux obsèques qui se dérouleront selon le programme ci-après :

PROGRAMME

Vendredi 11 Octobre 2019

18 H- 20 H : veillée de prières et de chants dans la maison mortuaire, maison BANAMALE face au camp du deuxième RI d'Adidogomé.

Samedi 12 Octobre 2019

06 H : Exposition du corps
08 H 30 : Messe d'enterrement à la Communauté Chrétienne Saint Jean-Baptiste de Yokoè suivie de l'enterrement au cimetière de Yokoè

Dimanche 12 Octobre 2019

08 H 30 : Messe d'action de grâce en la même Eglise.

Maison Mortuaire :

Maison BANAMALE face au camp du deuxième RI d'Adidogomé, derrière la Banque Populaire ancienne Caisse d'épargne.

AVIS DE DECES

- le chef ADOLEHOUNME III d'Afagnangan
- Togbui AMLON d'Afagnangan
- Togbui KPOYIZUN ADZAKANUMABOU, roi de la terre de Tado
- Togbui Messan Robert GATI IV, chef traditionnel de klologo (vo)
- la famille BOCCO de klologo

Les familles parentes, alliées et amies, profondément touchées par les marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de notre cher et regretté, ADODOH K. Félix, chef service parc à Togo Terminal à la retraite décédé le 23 septembre 2019 à l'âge de 63 ans.

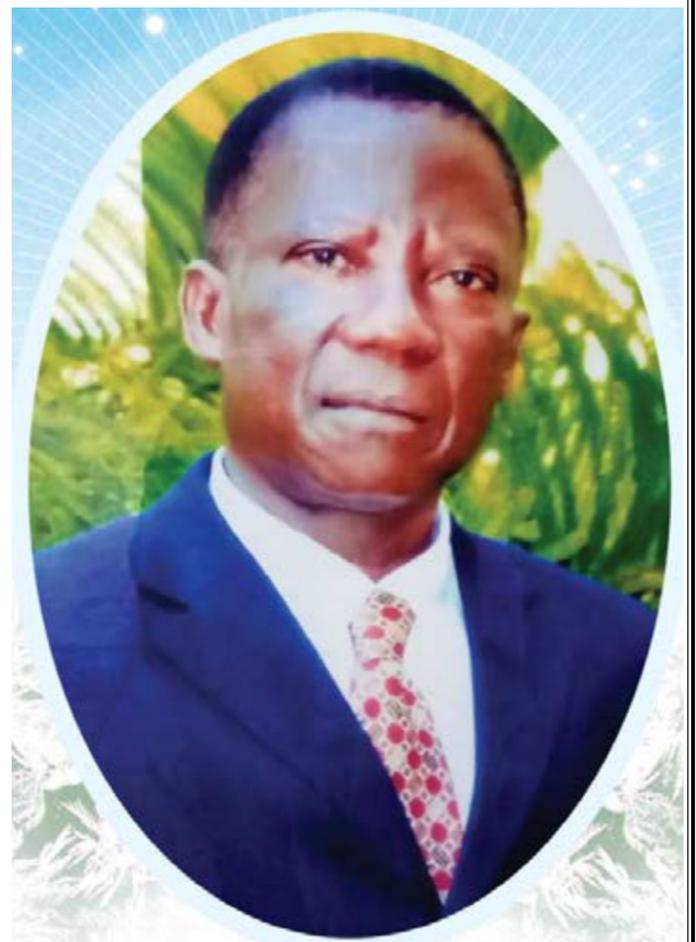
PROGRAMME

Vendredi 11 Octobre 2019

18h 00 : Veillée de chants et de prière

Samedi 12 Octobre 2019

06h : exposition du corps
10h : levée du corps suivi de l'enterrement au cimetière de Bè kpotà
 Maison Mortuaire :
 Maison ADODOH Félix à Baguida Batovi non loin de l'école Jean Lamesse



vert
TOGO
 info
www.vert-togo.info

Informer, éduquer & communiquer

Musique / Toofan

Le duo togolais nominé aux « MTV EMA » 2019

Les Togolais « Master Just » et « Barabas » ont du talent, et c'est tout à fait normal qu'ils soient nominés du 1er janvier au 31 décembre lors des compétitions musicales internationales. Précisément, les « fils du vent » sont nominés MTV Europe Music Awards 2019 à Séville, en Espagne. Cependant, le groupe musical « Toofan » a besoin des votes de ses fans.



Toofan

Pour la succession de la star nigériane Tiwa Savage, gagnante du MTV EMA 2018, le groupe musical Toofan est nominé, en lice avec Nasty C (Afrique du Sud), Burna Boy (Nigeria), Teni (Nigeria) et Harmonize

(Tanzanie). Une bonne nouvelle pour ces jeunes togolais qui ne cessent de se battre et de donner le meilleur d'eux. Ils sont donc nominés dans la catégorie « des meilleurs artistes africains ». Tout

est possible ! Ils pourraient bien être sacrés « Meilleurs artistes africains » aux « MTV EMA » 2019.

Les MTV Europe Music Awards (EMA) ont été créés en 1994 par MTV Europe pour récompenser les meilleurs clips vidéos de l'année en Europe. Des grands noms de la musique américaine comme « Eminem », « Justin Bieber » ont été primés. L'année précédente, la star de la musique nigériane a été récompensée à la soirée des MTV Europe Music Awards 2018. Nominée dans la catégorie des « meilleurs artistes africains

», la jeune femme en est sortie gagnante.

La cérémonie des MTV Europe Music Awards est prévue pour le 3 novembre prochain à Séville, en Espagne. Une récompense qui est bien convoitée par les jeunes chanteurs africains. La nomination des « Toofan », une chance ? Une surprise ?

Si on observe bien le parcours des « Toofan », cette nomination vient à point nommé pour confirmer le travail soigné de ces jeunes qui font la fierté de toute une nation. Justement, en août dernier, le tandem « Toofan » a été nominé pour une deuxième fois aux « African Muzik Magazine Awards » (AFRIMMA 2019). Leur premier album « Conquistador » signé chez

Universal Music France a fait beaucoup parlé d'eux en les boostant plus en notoriété. Les morceaux comme « Gbessi Gbéko », « Money » ou encore « La vie là bas » sur ledit opus ont permis aux « trésors » de la musique togolaise d'aller à la conquête du monde, en s'imposant ainsi devant les ténors africains de la musique au cours des grandes compétitions. Par ailleurs, récemment ils ont fait une featuring avec le Marocain « L'artiste ». Intitulé « C'est Gâté », le morceau n'a pas fait un grand bruit. Néanmoins, il a été apprécié par plus d'un. Le tandem togolais « Toofan » a été sacré « Meilleur Groupe Africain » et « Meilleur Artiste Francophone » lors de la 5ème édition des AFRIMMA, en 2018, aux Etats-Unis.

Nadia Edodji



CBM VOYAGES
et tout devient simple

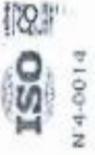
COMMUNIQUE

Le Groupe CBM-VOYAGES rappelle au public et à ses partenaires que Monsieur **Laurent GANHOUEGNON** précédemment Directeur de CBM TOGO ne fait plus partie de son personnel depuis le **06 Novembre 2018**.

En conséquence, il dégage sa responsabilité de tous les actes posés par l'intéressé et invite le public à le considérer comme insusceptible d'engager sa société.

Fait à Cotonou, le 30 Septembre 2019

LE DIRECTEUR GENERAL
Clément LOKOSSOU



Siège social: Hotel du Port, avenue de la Marina 06 BP 691 Cotonou Bénin
Tél : (229) 21 31 08 42 / 21 31 08 50 Mobile : (229) 63 70 05 34 / 35 / 36
fessa@cbm-vooyages.com - www.cbm-vooyages.com
SARL au capital de 10.000.000 RC 07-B-436 RB Cotonou IFU 3200700047113



Cancer du col de l'utérus L'autre cauchemar de la gente féminine

C'est octobre rose. Tout le monde met l'accent sur le cancer du sein qui fait des ravages auprès de la gente féminine. Mais l'on oublie que ce n'est pas le seul problème dont souffrent les femmes. L'autre cauchemar de la gente féminine n'est rien d'autre que le cancer du col de l'utérus.

Le cancer du col de l'utérus prend naissance dans les cellules qui tapissent la partie inférieure et étroite de l'utérus. Il s'agit de l'un des cancers les plus couramment diagnostiqués. Cependant, les femmes qui se soumettent régulièrement à un test de Pap (frottis cervical), sont souvent diagnostiquées et traitées à temps. En effet, ce cancer évolue habituellement lentement et la grande majorité des femmes traitées guérissent complètement.

Les causes du cancer du col de l'utérus

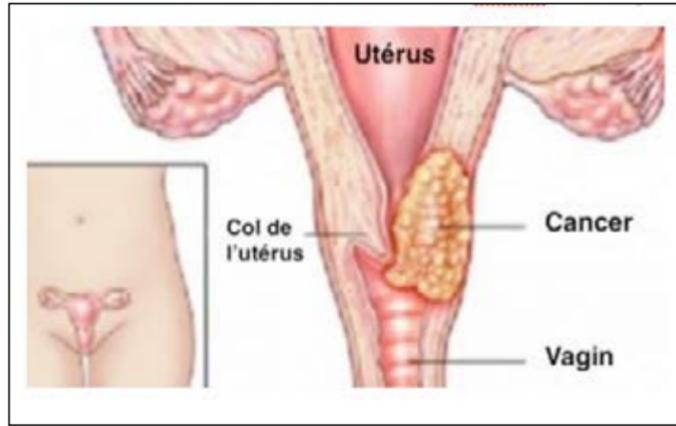
Le cancer du col de l'utérus est causé par une infection sexuellement transmissible (IST) dont l'origine est le virus du papillome humain (VPH). Il existe plus d'une centaine de souches de virus dans la famille des VPH, dont certaines sont plus facilement transmissibles que d'autres. Les infections au VPH sont très répandues.

Dans la majorité des cas, l'infection est contrôlée par le système immunitaire et le virus est éliminé sans autre conséquence pour le corps. Chez certaines femmes, le virus occasionne des verrues génitales sur la vulve, dans le vagin ou sur le col de l'utérus. Le médecin doit souvent traiter ces verrues afin d'aider le système immunitaire à éliminer le virus.

Plus rarement, le virus persiste pendant des années et transforme les cellules qui tapissent le col de l'utérus en cellules précancéreuses, puis en cellules cancéreuses. Ces dernières se multiplient alors à un rythme incontrôlé et donnent naissance à une tumeur.

Quels sont ses facteurs de risque ?

Négliger de se soumettre régulièrement à un test de Pap, avoir des relations sexuelles à un jeune âge, avec des partenaires



multiples ou avec des personnes qui ont plusieurs partenaires sexuels, fumer sont quelques facteurs de risque. A cela vient s'ajouter le fait de ne pas se protéger lors des rapports sexuels, avoir un système immunitaire affaibli à cause du VIH ou parce que l'on prend des médicaments immunosuppresseurs par exemple, avoir contracté d'autres maladies transmises sexuellement. Pour finir, avoir pris du diéthylstilbestrol (DES) ou avoir une mère ayant pris du DES (un médicament prescrit entre 1940 et 1971 aux femmes qui faisaient des fausses couches à répétition) peut aussi constituer un facteur de risque. Toutefois, il paraît que ce facteur de risque est rare aujourd'hui.

Les symptômes du cancer du col de l'utérus

A ses débuts, le cancer du col de l'utérus se forme

habituellement sans aucun signe ou symptôme, d'où l'importance de se soumettre régulièrement à un test de Pap. Lorsque le cancer est plus avancé, les symptômes suivants peuvent se manifester : saignements vaginaux après les rapports sexuels, entre les menstruations ou après la ménopause.

L'on enregistre aussi des menstruations plus abondantes ou plus longues, des écoulements vaginaux nauséabonds, des douleurs durant les relations sexuelles, des douleurs au bassin ou au bas du dos.

Comment prévenir le cancer du col de l'utérus ?

Pour prévenir le cancer du col de l'utérus, il est recommandé d'utiliser un préservatif lors des rapports sexuels. Le port du préservatif réduit le risque de transmission du VPH. Mais il n'offre qu'une protection partielle,

puisque'il ne couvre pas toute la région génitale. La vaccination est selon les spécialistes le moyen le plus sûr pour l'éviter. Depuis 2006, deux vaccins contre les souches de VPH à l'origine du cancer du col de l'utérus ont été mis sur le marché. Le vaccin protège contre les quatre types de VPH les plus courants qui, ensemble, causent 70% de tous les cancers du col de l'utérus.

Il réduit également le risque d'être atteint de condylomes. Bien que le vaccin protège contre de futures infections à VPH, il n'a aucun effet sur les infections à VPH qui ont déjà été contractées. Ainsi, le vaccin est surtout indiqué chez les jeunes filles qui n'ont pas encore amorcé leur vie sexuelle et qui n'ont donc pas encore été exposées au virus.

La vaccination est administrée en 3 doses sur une période de 6 mois. Etant donné que la vaccination n'est pas efficace à 100%, elle n'exempte aucunement les femmes de se soumettre au test de Pap. Le vaccin doit être considéré comme un complément aux autres mesures préventives et non comme un substitut.

Edem Dadzie

Source : Dr Jean Gregoire, oncologue

Santé mentale

Quand cela va mal dans la tête

Alors que l'on célèbre la journée mondiale de la santé mentale ce jeudi 10 octobre 2019, il convient de chercher à comprendre ce que c'est qu'une maladie mentale et surtout ses incidences sur le vécu de l'individu.

La maladie mentale touche au psychisme de l'individu et affecte ses pensées ou son comportement. Parmi les maux qui touchent le psychisme de l'Homme il y a la Schizophrénie, les troubles affectifs (dépression), les troubles de l'alimentation (anorexie, boulimie), les troubles de la personnalité, l'alcoolisme et d'autres dépendances. Mais il en existe bien d'autres.

Les origines de ces maladies sont diverses et varient d'une personne à l'autre. Mais l'on peut retrouver des facteurs communs que sont les stress environnementaux ou les antécédents génétiques. Dans la majorité des cas, les maladies mentales peuvent être soignées par le biais d'une thérapie.

Cette année, dans le cadre de la journée consacrée à ce mal, l'Organisation

mondiale de la santé (OMS) nous amène à réfléchir aux voies et moyens pour lutter contre le suicide qui en est une conséquence directe. L'on doit en effet s'engager dans la prévention du suicide, parce que toutes les 40 secondes, une personne met fin à ses jours.

Chaque année, près de 800 000 personnes mettent fin à leurs jours, et d'autres plus nombreuses encore, font une tentative de suicide.



La maladie mentale entraîne l'isolement du patient

Chaque suicide est une tragédie qui touche une famille, une communauté ou un pays tout entier et qui a des effets durables sur l'entourage. Le suicide touche des personnes de

tous âges et est la deuxième cause de décès dans le monde parmi les 15-29 ans.

Edem Dadzie

Source : Organisation mondiale de la santé (OMS)

africa
www.africardv.com **Rdv**
L'Afrique, par des Africains, dans une perspective africaine

Pro-CEMA

L'Union européenne apporte son soutien à la société civile togolaise

Dans le but de soutenir la société civile togolaise dans ses actions en faveur du développement durable des communautés, l'Union européenne a initié le Programme de consolidation de l'Etat et du monde associatif (Pro-CEMA). Hier, les deux parties ont procédé à la signature des contrats de subvention à Lomé.



Remise symbolique du chèque à Michèle Aguey du GF2D

L'étape ultime du devis du programme du projet Pro-CEMA concerne l'attribution des subventions aux micros projets des organisations

de la société civile. Un appel à projets a donc été lancé et publié du 4 janvier au 18 février 2019. Trois différentes thématiques sur les secteurs prioritaires

de la coopération Togo/Union européenne ont été ciblées.

Il s'agit de développement organisationnel pour le renforcement de capacité

des organisations de la société civile, gouvernance partagée pour répondre aux besoins sociaux de la population à la base et égalité du genre pour la promotion du genre dans tous les secteurs d'activité. A la suite de l'évaluation, 32 projets pour 30 organisations ont bénéficié des subventions pour des projets qui seront réalisés sur l'ensemble du territoire. D'ailleurs selon Moussa Ba, chef projet Pro-CEMA, les organisations de l'intérieur du pays ont une forte structuration. Ce qui leur a permis d'accéder facilement au financement. L'on enregistre un taux de subvention de 16% dans la région des Savanes par exemple.

La région des Plateaux obtient 25% du total. Le soutien que l'Union européenne apporte à la société civile répond aux attentes du Plan national de développement (PND) dont la société civile sera la cheville ouvrière, selon le représentant de la cheffe de la délégation de l'UE, Christina Martins Barreira.

De plus, comme le soutiendra Homvor Etchri, représentant du ministre de la Planification du développement, c'est l'axe 3 du PND qui vise le renforcement des mécanismes d'inclusion qui reçoit ainsi un coup de pouce. Monsieur Etchri a réaffirmé l'engagement de son ministère à continuer de collaborer avec l'UE pour la consolidation de ce projet et l'atteinte des objectifs poursuivis.

Il a aussi encouragé les bénéficiaires à bien utiliser les fonds reçus. Ceux-ci ne sont pas restés muets. « Je me sens honorée de prendre la parole au nom du GF2D et de tous les bénéficiaires. Notre projet porte sur la promotion de l'égalité entre homme et femme dans la préfecture des Lacs. Nous allons renforcer les capacités des organisations féminines et des autorités locales dans ce sens. Je voudrais exprimer notre reconnaissance à l'UE », a déclaré Michèle Aguey, secrétaire générale du GF2D.

Edem Dadzie

25% des marchés publics pour les jeunes et femmes entrepreneurs

Lumière sur les mesures d'accompagnement de l'ANPGF

L'Agence nationale de Promotion et de garantie de financement des petites et moyennes entreprises (ANPGF) a mis en place des mesures afin d'accompagner les jeunes et femmes entrepreneurs togolais à l'endroit de qui le gouvernement a décidé il y a quelques mois d'accorder les 25% des marchés publics au Togo. Ces mesures que l'Agence a mises en place ont fait l'objet d'une conférence hier mercredi à la Chambre de Commerce et d'Industries du Togo (CCIT).



Mme Simone Tebayema

« Jeunes et femmes entrepreneurs : comment bénéficier de

l'accompagnement de l'ANPGF dans le cadre des 25% des marchés

publics ». C'est autour de ce thème qu'a été organisé le « mercredi

de l'entrepreneur » d'hier à la CCIT. Cette conférence à laquelle ont pris part plusieurs jeunes entrepreneurs de divers secteurs a permis aux responsables de l'ANPGF de partager avec les jeunes et femmes entrepreneurs les services qu'elle leur offre afin de répondre à leurs besoins relatifs aux marchés publics.

Selon le directeur des études du portefeuille et des interventions financières de l'ANPGF, Mme Simone Tebayema, les jeunes et femmes entrepreneurs ont généralement accès à des marchés peu complexes et qui doivent être exécutés dans un délai assez court. C'est la raison pour laquelle l'ANPGF a pris un certain nombre de mesures visant à alléger les pièces à fournir et à accélérer l'étude de leurs dossiers.

« A ce jour, nous avons décaissé près de 400

millions de francs CFA au profit de 48 jeunes et femmes entrepreneurs pour la réalisation des marchés réservés. Nous voulons aller au-delà et accompagner 100% des marchés dans le cadre de cette mesure », a déclaré Mme Tebayema, à l'ouverture de l'atelier.

L'ANPGF a pour objet d'assister et d'encadrer les petites et moyennes entreprises ainsi que les micros entreprises qui évoluent dans les secteurs de la production des biens et des services en vue de leur promotion et de la facilitation de l'accès au financement de leurs activités. Ses missions sont entre autres de contribuer à la résolution des problèmes d'accès au financement des entreprises nationales, de fournir une assistance aux PME/PMI en matière de renforcement des capacités des promoteurs.

R. Zakari

0%

de taux de remboursement
sur 12 mois*

Prêt scolaire

Donnez des ailes à l'éducation de vos enfants

Du 15 Juillet au 15 Octobre 2019



La Banque Autrement
www.corisbank.tg

